certaine aux règlements qui recommandent aux conducteurs de tous véhicules de modérer leur allure et de ne s'engager sur la voie ferrée qu'après s'être assurés qu'elle est libre ; qu'aucune faute ne saurait être reprochée au mécanicien du train ni à la Compagnie du Chemin de fer pour le motif que la locomotive était démunie du moyen de freinage efficace, sur les wagons, la freinage de celle-ci a été inutile ; qu'il résulte au contraire de l'avis de l'ingénieur des Mines que le freinage de la locomotive ayant commencé de façon très affirmée à 50 m. du passage à niveau, l'arrêt du train a été obtenu à 80 m. ; que le train, bien qu'ayant la priorité de passage a bien ralenti et freiné pour éviter le choc ; qu'on ne saurait reprocher au mécanicien de n'avoir pas sifflé au frein, car il a pu penser que le camion qui venait à une vitesse assez faible, et montant une côte, s'arrêterait à temps ; qu'entre le temps qui s'est écoulé entre le moment où le camion a été aperçu et le moment du choc a été trop court pour permettre au mécanicien de siffler au frein.

Le tribunal a condamné Brisar d'un mois de prison à 100 fr. d'amende et à 5 fr. pour la contravention.

Abus de confiance. — Hadivoet Achille, ouvrier de peignage, sans domicile connu qui avait détourné une certaine somme d'argent au préjudice de Georges Dewaele a été condamné par défaut à 6 mois d'emprisonnement.

Fraudeurs. — 6 jours et 500 fr. d'amende à Jean-Baptiste Ferrant, domestique à Mouscron ; 10 jours et 516 fr. 75 à Maurice Coupé, boulanger à Lille ; 6 jours et 500 fr. à Marguillat Géry, journalier à Ennetières ; 8 jours et 500 fr. à Célestin Quinquet, manœuvre à Hénin-Liétard ; 1 mois et 3.700 fr d'amende à Jérôme Delbaere, mécanicien à Ypres ; qui avaient frauduleusement introduit du tabac étranger.

Affaires diverses. — 1 mois et 500 fr. à Philippe Mazy, mineur, 37 ans, demeurant à Roubaix, pour avoir exporté deux chiens de forte race.

— 20 jours pour infraction à un arrêté d'expulsion à Putman Verner, tisserand demeurant à Luingue (Belgique).

— 5 jours à Stanislaw Armacki, manœuvre, sans domicile fixe, qui vagabondait.

— 40 jours à Georges Haeigraeve, 31 ans, ouvrier agricole sans domicile connu qui avait volé une paire de chaussures.

— Mayer Eugène, forain, sans domicile fixe, qui avait contrevenu à un arrêté d'interdiction de séjour et qui était en état d'ivresse a été condamné à 8 jours et à 5 fr. d'amende.

— 50 fr. et 5 fr. à Kléber Bossuyl, marchand de quatre saisons à Lille, 29, rue Montaigne, pour outrages et ivresse (Me Lévy).

LA FÊTE ANNUELLE DES ANCIENS DES 47e ET 67e R. I.

Les Anciens des 47e et 67e R. I. rappellent leur grande fête annuelle anniversaire qui aura lieu dimanche 13 décembre. Réunion au siège, à midi, rue du Molinel, 42, café Robert. Voici le programme de la journée :

A 12 h. 30 : Remise du fanion.

A 13 heures : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

A 13 h. 30 : Vins d'honneur.

A 14 heures : Banquet servi à l'Hôtel Maury, rue du Court-Debout, Lille.

A 17 h. 30 : Concert de famille, avec d'excellents artistes, suivi d'un magnifique bal entraîné par le Luzz-Jazz (7 musiciens).

De magnifiques et intéressantes surprises seront distribuées à tous ceux qui assisteront à la fête. C'est donc une excellente journée en perspective.

Les adhésions au banquet — grandes personnes, prix 35 fr. (tout compris) ; enfants demi-tarif — sont reçues jusqu'au jeudi 10 décembre, au siège.

ARMENTIÈRES

LA FÊTE DE LA FANFARE DU COMMERCE

Dimanche, la dernière société de musique chômait sa fête annuelle.

En raison de la valeur de la Société, ce fut comme pour la Philharmonie, un événement musical. L'exécution avait été soigneusement préparée. Le programme avait tête exécuté et les morceaux mis au point.

Les amateurs et les connaisseurs se rendirent donc nombreux à l'église Saint-Vaast pour assister à ce régal musical, qui fut exécuté sous la savante direction de son chef, M. Defer.

Tous les musiciens auditeurs furent charmés de l'exécution, qui a montré une fois de plus qu'elle maintient et justifie toujours sa grande renommée.

Le banquet de la société eut lieu à 14 h., salle des fêtes. Un bal clôtura la fête.

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

En reconnaissance de l'intervention rapide de la Compagnie lors du début d'incendie à l'usine rue Léon Beauchamp, la maison E. Wattrelot et Fils a fait parvenir la somme de 100 fr. au capitaine pour la caisse de secours des pompiers.

RECENSEMENT DES CLASSES 1931-1932

Les jeunes gens nés entre le 1er juin et le 31 décembre 1911 ainsi que ceux nés entre le 1er janvier et le 31 mai 1912, domiciliés à Armentières, sont invités à se rendre à la mairie, bureau militaire, en vue de leur inscription sur les tableaux de renseignement.

Ils seront porteurs du livret de mariage de leurs parents et se présenteront de préférence le samedi après-midi.

FANFARE « LES TROMPETTES DÉVOUÉS »

La fanfare fêtera la Sainte Cécile dimanche prochain 13 décembre. Elle donnera, la même jour, en l'église du Sacré-Cœur (rue d'Ypres), à 11 h. 30, une audition des morceaux suivants, sous la direction de son chef, M. Victor Missiaen : « France », ouverture (Couriade) ; « Polonaise du Concours », fantaisie (Courtade) ; « France Glorieuse », fantaisie (Gadenne) ; « Glorieux Fanion », marche (Courtade).

Le banquet traditionnel aura lieu, Café de l'Industrie, place Chanzy, à 13 h. 30.

STATISTIQUE DE L'ABATTOIR

Pendant le courant du mois de Novembre il a été tué à l'abattoir d'Armentières : 82 bœufs et taureaux ; 25 vaches et génisses ; 92 veaux ; 122 moutons ; 225 porcs ; 13 chèvres et 11 chevaux, donnant un poids total de viande abattue de 63.924 k.

Le poids de la viande livrée en ville étant de 50.869 k. et celui de la viande venant de l'extérieur étant de 32.349 k., le poids total de la viande consommée en ville s'élève donc à 83.018 kilogrammes.

ETAT CIVIL

Décès : Pède Victor, 43 ans, rue de Roubaix, 104 ; Deshayes Raoul, 54 ans, rue de Roubaix, 104 ; Blondel Henri, 55 ans, rue de Roubaix, 104.

HAZEBROUCK

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

L'assemblée générale de la Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Hazebrouck, une des plus anciennes, puisque fondée en 1816, a été hier l'occasion d'une volonté très nette de défense agricole. La difficulté des problèmes de l'heure présente a eu pour effet de faire comprendre aux agriculteurs de Flandre la nécessité de l'Association et on a enregistré cette année un nombre exceptionnel d'adhésions.

LES CONCOURS DE L'ANNÉE

La séance a été ouverte à 10 h. 30 par M. Achille Hadou, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck, entouré au bureau de ses collègues Charles Wamberghe et Louis Minne, vice-présidents ; de M. Carlier-Caffieri, député, président des Agriculteurs du Nord ; MM. Joseph Degrendel, César Herreman, Desmarescaux ; MM. Vesin, directeur des Services agricoles départementaux ; Ries, directeur des Services vétérinaires ; le docteur Neuville, vétérinaire adjoint ; Brethenoux, préfesseur d'agriculture ; Georges Thooris, président de l'Union Commerciale d'Hazebrouck ; G. Masselis, président du Comice Agricole de Cassel ; Letellier, ingénieur d'arrondissement.

Les représentants de la région au Parlement étaient également présents, MM. les sénateurs **Mahieu** et **de la Grange** ; **René Faure** et **des Rotours**, députés.

M. Achille Hadou, après avoir félicité les lauréats des concours, remercia ses collègues de l'effort de recrutement qu'ils ont poursuivi au cours de l'année et en particulier, M. Charles Degroote, à qui il remit la plaquette d'honneur de la société.

LE PALMARÈS

Lecture fut donnée des récompenses accordées aux anciens serviteurs.

Servantes de ferme. — Dellesche Julia, de Strazeele ; Lacroix Léocadie, de Boeseghem ; Ramon Jeanne, de Sec-Bois ; Houvenaghel Madeleine, de Vieux-Berquin ; Vanlerberghe Noémie, d'Hazebrouck ; Turerie Marie, de Vieux-Berquin ; Roere Sidonie, de Zuypeene.

Ouvriers de ferme. — MM. Deheere Jules, d'Arnèke ; Debreu Alfred, d'Ebblinghem ; Hautecoeur Paul, de Vieux-Berquin ; Olivier Désiré, de Wallon-Cappel ; Carron Victor, de Wallon-Cappel ; Deroy Henri, d'Oxelaere ; Maekereel Henri, d'Hondeghem ; Verleene Fidèle, de Winnezeele ; Nieuwjaer Albert, de Sercus.

On remit ensuite les prix aux lauréats des concours des races bovine et porcine et de l'exposition avicole dont nous avons déjà publié les noms.

LA CRISE AGRICOLE

Les difficultés que connaît le monde agricole ont été développées à grands traits par M. Carlier-Caffieri et M. Louis Merchier, secrétaire général des Agriculteurs du Nord. Toutes les mesures prises pour protéger les différentes cultures ont été passées en revue. La conclusion en est qu'avec un renforcement de l'esprit d'association et une collaboration avec les Pouvoirs publics, on maintiendra la principale ressource du pays.

LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE

M. Vezin a donné une conférence sur doryphore, dont nos lecteurs trouveront l'essentiel dans notre page agricole.

Des observations sur le même sujet ont été faites par **M. Georges Thooris**, le distingué président de l'Union Commerciale de la Région et du Syndicat des négociant en pommes de terre, qui a parlé du dommage sensible et de l'immense déficit causé par l'interdiction de l'exportation des pommes de terre en Grande-Bretagne.

Le total des exportations annuelles l'année dernière pour ce pays s'élevait à 136.435.000 kilos ; il en résulte une sérieuse perturbation dans les ports et à Saint-Malo en particulier, dans les maisons de transit, dans la fabrication des sacs, entreprises de camionnage, salaires aux employés affectés à ces services, etc.

Le doryphore a appelé aussi l'attention vigilante du Syndicat des négociants en pommes de terre de France ; la pomme de terre étant une des rares cultures qui permet à l'agriculteur de trouver un bénéfice du fruit de son travail ; il adjura les parlementaires de prendre cette cause en mains.

Des interventions se produisirent, de M. Carlier-Caffieri, de M. Vezin et de M. Herreman, lequel rappela un vœu émis en 1930 par la Société d'Agriculture demandant au Ministère de l'Agriculture de décider toutes mesures utiles pour enrayer le doryphore.

Au nom des parlementaires présents, **M. des Rotours** fit part de l'étude approfondie de la question à la Chambre des Députés, afin d'atténuer le dommage causé par le décret pris par la Grande-Bretagne. Il insista sur la nécessité de la mise en quarantaine absolue des régions contaminées par le doryphore avec interdiction d'exporter la pomme de terre en pays étrangers ou dans d'autres régions de France non contaminées par la maladie.

LE BANQUET

Un banquet de 120 couverts a réuni les personnalités et les agriculteurs à la « Botte de Paille », sous la présidence de **M. Taviani**, sous-préfet de Dunkerque, qu'entouraient de nombreux élus et les notabilités citées au cours de la réunion du matin.

Réunion très animée, comme d'usage chez les agriculteurs.

A l'heure des toasts, **M. Taviani** donna la parole à **M. Hadou**, qui salua fort aimablement les personnalités présentes et examina les travaux de la société au cours de l'année et les efforts entrepris pour le contrôle laitier, attirant particulièrement l'attention des éleveurs sur ce point important.

L'élevage de la race porcine, les questions de la culture du houblon et de la pomme de terre furent agités. Il termina en levant son verre à M. Taviani et aux lauréats du concours.

MM. Hoguet, adjoint au maire ; **Carlier-Caffieri**, **René Faure**, députés ; **de la Grange**, **Mahieu**, sénateurs, ont à leur tour pris la parole pour préconiser l'union des cultivateur et la création d'organismes qui feront mieux connaître les produits de notre sol généreux.

Il fut ensuite procédé à la remise de décorations du Mérité Agricole : **MM. Merdacq**, de Staple ; **Eugène Dargues**, d'Hazebrouck ; **Decalf**, de Godewaersvelde et **Dequidt Paul**, d'Oudezeele.

UN VIEILLARD SE NOYAIT DANS LE CANAL

Dimanche soir, à 20 h. 30, le garde Maurice Ramon ayant terminé son service au commissariat de police, retournait à son domicile en passant par le port. Arrivé non loin de l'abattoir, il entendit des plaintes paraissant provenir du canal. Résolument il se dirigea de ce côté pour se rendre compte des faits, et aperçut quelqu'un qui se débattait dans l'eau.

Courageusement, le garde porta secours au malheureux qui, sans son intervention allait couler à pic. Après de longs efforts, Ramon réussit à retirer le vieillard de sa fâcheuse position et reconnut en lui le nommé Jérémie Lefebvre, âgé de 76 ans, pensionnaire à l'Hospice, qui de temps en temps est occupé à des travaux à la ferme de M. Verstraet et qui, plus souvent, se livre à la boisson. C'est à la suite d'une « bombe » qu'il pris ce bain un peu frais en saison.

Conduit au poste de police, tout ruisselant et transi de froid, il a été ramené à l'hôpital par la voiture d'ambulance.

Marché du 7 décembre. — 205 kilos de beurre pesant 7.580 kilos vendus au prix de 18,50 à 17 fr. le kilo ; 7.400 kilos de beurre en pièces de 19 à 17 fr. le kilo ; 12.500 œufs vendus de 24 à 26 fr. les 26 ; 330 poulets do 13 à 24 fr. la pièce ; 400 poules de 13 à 23 fr. la pièce ; 345 lapins de 10 à 20 fr. la pièce.

Etat civil. — Naissances. — Bossuwe Monique, 19, rue du Violon d'Or ; Benoist Evelyne, Grand'Place ; Hue Gérard, rue de Vieux-Berquin, baraquement 8.

Décès. — Carlier Clémence, 71 ans, veuve de Débert Charles ; Lerebourgs Augustine, 67 ans, épouse de Gobrecht Georges ; Soetemont Marie, 45 ans, célibataire ; Flahauw Lucie, 81 ans, veuve de Vrammont Désiré.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

STEENWERCK

LE MONUMENT AUX MORTS

Si la commune s'est trouvée dans la nécessité d'attendre de longues années l'érection de son monument aux morts, elle se trouve aujourd'hui récompensée de sa patience par la possession d'un mémorial.

Il se dresse majestueusement sur la Grande-Place, en face de l'entrée principale de l'église. C'est un bloc massif de pierre surmonté d'un sujet saisissant : trois soldats, l'air farouche, sortent à mi-corps d'une tranchée, prêts à l'attaque. L'un d'eux, mortellement frappé, est tombé sur le rebord. Leur physionomie, pleine d'expression, indique l'horreur du combat, la résolution de vaincre ou de mourir, la vaillance et l'esprit de sacrifice.

Devant le socle, est placé un bas-relief en bronze, représentant une scène d'après-guerre : au milieu d'un champ, recouvert de lourdes moissons, deux paysans s'inclinent sur la tombe, soigneusement entretenue d'un soldat, tombé à cet endroit pour conserver à la France ce lambeau de territoire.

Sur les côtés seront disposées des plaques portant les noms des victimes.

Cette œuvre est due au ciseau du sculpteur Richard Dufour, de Rouen.

Le monument a été érigé au moyen de souscriptions publiques et de subventions. Un comité d'A. C., préside par M. Emile Walle, s'est spécialement occupé du projet.

La date de l'inauguration officielle n'est pas encore fixée. Elle aura lieu vraisemblablement au printemps prochain.

DUNKERQUE

APRÈS L'INCENDIE

LA MORT DE M. BOUCHEZ-NEUDIN

Nous avons signalé il y a cinq semaines l'incendie qui éclata chez M. Bouchez-Neudin, négociant en vins, rue Jean-Bart et fait connaître combien ce sinistre avait affecté cet excellent homme qui, quelques jours plus tard, tombait sérieusement malade, ca qui ne cesssit d'inquiéter douloureusement sa nombreuse famille, car le négociant était marié et père de sept enfants.

Avant-hier, il perdait connaissance et mourait uns demi-heure plus tard, frappé par le mal inexorable qui l'avait atteint.

Le défunt était un ancien de la marine marchande. Il navigua d'abord comme lieutenant sur le « Ville de Buenos-Ayres », sur le « Vieper » et sur le « Sirius », et comme capitaine, commanda le paquebot « Nord » de Calais.

Il quitta la marine en 1912, s'établit peu après et fut mobilisé au front en 1916, pour être affecté ensuite à un service maritime.

M. Bouchez-Neudin faisait partie de la société « Opéra-Comédia des Flandres », où sa voix de baryton était des plus appréciées.

Il comptait de très nombreux amis.

M. LEON DEMOL, ANCIEN CAPITAINE DES SAPEURS-POMPIERS EST DÉCÉDÉ

Le commandant honoraire des Sapeurs-Pompiers de Dunkerque, M. Léon Demol, est décédé.

Il est mort en son domicile, rue Gambetta, hier matin à 2 heures.

Les funérailles ont été décidées pour jeudi prochain, à 9 h. 30, en l'église St-Jean-Baptiste.

Il était né à Petite-Synthe le 7 janvier 1859. Il entra au corps des Sapeurs-Pompiers de Dunkerque le 11 août 1879, en qualité de sapeur.

Successivement, il était adjudant en 1897 ; sous-lieutenant en 1899 ; lieutenant en premier en 1904 ; capitaine en second en 1909 et capitaine commandant le 10 avril 1919.

Au cours de sa longue carrière, il a combattu 204 incendies et a été cité 21 fois à l'ordre du jour du bataillon pour sa belle conduite au feu. Il fut blessé deux fois.

Il était en outre titulaire de plusieurs lettres de félicitations ; il avait reçu la médaille d'honneur en argent et il était chevalier de la Légion d'honneur.

La médaille de vermeil lui fut accordée par décret de M. le Président de la République en date du 17 mars 1925.

Le commandant Demol avait donc servi durant 52 ans dans le corps d'élite des Sapeurs-Pompiers de Dunkerque. Il ne comptait que des amis et ne laisse que des regrets.

UN ACCIDENT AU PORT

Le marin Amédée Morio, du s/s « Ville de Dunkerque » amarré au Freycinet 2 a été touché à la tête hier matin à 10 heures par un bloc de charbon, qui a déterminé une fracture du crâne. Le malheureux dont l'état est sérieux a été transporté d'urgence à l'hôpital.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

A DUNKERQUE. — La gendarmerie a verbalisé quelques usagers de la route qui se trouvaient en défaut.

A BERGUES. — Marcel Victor a été l'objet d'une contravention pour avoir roulé sur la gauche de la route.

A HONDSCHOOTE. — Félix V... qui n'était pas en règle avec la loi sur le séjour des étrangers en France, a été verbalisé.

A GRAVELINES. — On continue à sévir contre les étrangers qui, pour la plupart sécheurs de chicorées, sont entrés en France sans être en règle avec la loi sur le séjour des étrangers.

A BOURBOURG. — Le cultivateur Octave D... a été verbalisé pour abandon de voiture sur la voie publique.

A WORMHOUDT. — L'automobiliste Raymond Renat qui roulait avec une automobile insuffisamment éclairée a été déclaré en infraction.

A GHYVELDE. — Le cycliste Bernard V... roule en vélo sans lumière et sans appareil sonore. Ce qui devait arriver est enregistré. La gendarmerie verbalise.

A ROSENDAEL. — On sévit contre Marcel D... pour embarras de la voie publique.

CRAYWICK

UN HANGAR CONTENANT DES RECOLTES A ÉTÉ LA PROIE DES FLAMMES

Un incendie qui aurait pu prendre un sérieux caractère de gravité s'est déclaré dimanche vers 14 heures dans une grange dépendant de l'exploitation agricole de M. Paul Vercouelre, à proximité du village de Craywick. L'alerme fut assez rapidement donnée. Le bâtiment qui se trouve presque au milieu de la ferme renfermait une importante récolte de lin, fèves, foin, haricots, etc., et plusieurs instruments aratoires dont une moissonneuse.

Par suite d'un différend qui existe entre le sinistré et la Subdivision des Sapeurs-Pompiers de Bourbourg, au sujet d'un précédent incendie, et dans l'absence d'une réquisition officiel, le concours de ceux-ci ne put être immédiatement obtenu. Les sapeurs-pompiers du Dunkerque furent alertés et, rendement, une vingtaine d'hommes, commandés par le Capitaine Zère et ses officiers arrivèrent sur les lieux. Un matériel puissant fut mis en batterie et le sinistre fut assez vite circonscrit.

Il est assez difficile d'évaluer les dégâts en ce moment, ceux-ci sont d'une certaine importance. Il est assurance.

Une Section de Pompiers est demeurée sur les lieux pour noyer complètement l'incendie et éviter que le feu reprenne.

Une enquête a été ouverte par la Gendarmerie. On soupçonnerait un malheureux simple d'esprit, qui s'étant réfugié dans cette grange aurait, involontairement provoqué l'incendie.

BERGUES

La Fraude. — Etant de service les préposés des douanes Logie et Mettays, arrêtèrent à Hoymille, le nommé H.... d'Hondschoote, qui était porteur d'une certaine quantité de tabac et de 55 cigarettes cachée dans ceinture, amené au bureau il préféra transiger pour 190 fr. que d'être maintenu.

— Le brigadier des douanes Rauwa étant de service avec le préposé Rommelaere surpris sur le chemin d'Hondschoote près de l'estaminet A la Belle Vue à Warhem, deux hommes porteurs de ballots, qui à leur vue prirent la fuite et profitèrent de l'obscurité. Les ballots contenaient 34 kilos de tabac étranger.

Défaut de lumière. — Tonneau Eugène, marinier, de nationalité Belge, a été rencontré par les gendarmes, au Grand Millebrugghe, circulant sur un vélo dépourvu de lumière, d'où procès-verbal.

DOUAI

AU PARQUET

La veuve Tagnon, née Alexandrine Mix, 52 ans, sans profession, ni domicile et sans moyens d'existance a été amenée au Parquet par les gendarmes d'Arleux. Ceux-ci l'avaient rencontrée errant à l'aventure à Brunémont.

A L'HOTEL DIEU

Antoine Cagniart, 31 ans, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord, domicilié rue Wilson, 19 bis, ayant eu les deux pieds écrasés au cours de son travail, à la gare de Somain, a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où l'amputation des deux pieds a été jugée nécessaire.

LA MAIN LESTE

Lucien Guillement, demeurant 45, rue de Lille, a porté plainte contre Sibiel domicilié rue de Metz, 61, qu'il accuse de l'avoir brutalisé. Une enquête est ouverte.

POCHARD

Paul Accou est un monsieur qui n'aime pas l'eau. Il est pourtant marinier, et son bateau « Le Kléber » est amarré au quai de Boisset. Venu en ville hier, Accou prit une cuite majuscule qui, d'un pas chancelant, l'amena jusqu'au violon. Il a récolté un procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

AUBY

Les rats de clapier. — M. Wladislas Kolemba 53 ans, manœuvre, rue Mirabeau, a constaté qu'on lui avait dérobé deux lapins d'une valeur de 50 francs. Ces coupeurs se portent sur un groupe de noctambules qui a stationné près de sa maison dans la nuit du 4 au 5. Mais il n'a pu fournir aucune indication susceptible de faire découvrir les rats de clapier.

Indésirable... — Mohamed Ben Mohamed, 33 ans, qui était sur le coup d'un arrêté d'expulsion, ayant été recherché, a été appréhendé, dans un baraquement des Asturies. Il lui a été notifié de quitter le territoire français dans les 48 heures.

AUCHY-LEZ-ORCHIES

Vol. — Le polonais Michel Duszuyz, partage sa chambre avec une jeune compatriote de 30 ans, fiancée à Stanislas Bilski ouvrier téléphoniste. Après une visite de ce dernier, Henri constata la disparition d'une somme de 400 francs. Il a porté plainte.

COUTICHES

Les dévalisseurs de clapiers. — Des malfaiteurs se sont introduits nuitamment dans la ferme de M. Crommelinck, cultivateur, Basse-Rue et ont enlevé 10 gros lapins. Le préjudice causé s'élève à plus de deux cents francs. Une enquête est ouverte.

FLERS-EN-ESCREBIEUX

Mettez-vous en règle. — Ovlesny Szezepan, 34 ans, manœuvre, et Joseph Kozlowiez, 2 9ans, mineur, domiciliés tous deux, rue de la Briquette, ont été gratifiés d'un procès-verbal pour carte d'identité périmée.

ORCHIES

De la lumière. — Une contravention a été dressée à Louis Cordier de Jeumont, pour avoir circulé à motocyclette sans éclairage.

PONT-DE-LA-DEULE

Attention aux bécaniers. — M. Paul Wafflart, 26 ans, monteur, demeurant 2, place de la République à Auby, était venu faire une course dans la commune. Il entra dans un café de la rue de la Gare. Vers 19 heures, quand il en sortit, il constata la disparition de son vélo qu'il avait laissé à la porte de l'établissement. La gendarmerie recherche le bécanier.

Les créances à Themis. — Maria Rzeszucki, 37 ans, ménagère, avait été condamnée, pour recel, par le tribunal correctionnel de Douai, à une amende se montant à 98 fr. 74. Ne pouvant payer sa dette envers l'Etat, elle a été arrêtée et écrouée.

RACHES

Le coin des contraventions. — Ronle Nationale 17, les gendarmes de Wabiers ont dressé 3 contraventions suivantes : Boucherey Maurice industriel à Lambersart, pour insuffisance d'éclairage avant et défaut de feu rouge arrière à sa voiture automobile et pour défaut de vignette au permis de circulation ; Deruyler Adrien 24 ans, demeurant à Douai, pour insuffisance d'éclairage avant à sa voiture automobile et Maye x Léon, 43 ans, militaire, demeurant à Bourlon (Pas-de-Calais) pour le même motif.

SIN-LE-NOBLE

Les dévalisseurs de clapiers. — Dans la nuit du 3 au 4 décembre, des malfaiteurs se sont introduits dans la propriété de M. Pleisant François, journalier, demeurant près de la fosse Dardin, rue du Bois-des-Retz et lui ont enlevé toute sa basse-cour composée de 13 poules et d'un coq de la race faisanne qu'il estime valoir 300 fr.

Pour entrer dans la propriété de M. Plaisant, les malfaiteurs ont coupé les fils de fer qui l'entourent et défoncèrent les panneaux du poulailler.

M. Plaisant qui n'a rien entendu ne s'est aperçu du vol que le lendemain matin en allant donner la pitance à ses bêtes. Il n'eut que la ressource de déposer une plainte à la gendermerie qui procède à une enquête pour essayer de découvrir ces dévalisseurs de clapiers.

SOMAIN

Vol d'effets. — M. Mrency Jean, domicilié à Somain, rue de Rieulay avait déposé sa bicyclette sur laquelle se trouvait un ballot de lingerie, à la façade de l'habitation de sa mère, à peu de distance de son propre domicile. Lorsqu'il eut terminé sa visite qu'il s'apprêtait à rentrer chez lui, M. Morency constata que son précieux paquet était disparu. Comme il éprouve un préjudice d'environ 200 fr. il a porté plainte à la gendarmerie qui enquête.

WAZIERS

Un cycliste se jette sur une automobile. — M. Goimbault Marcel, 32 ans, ingénieur en chef des travaux des rabies téléphoniques à Cambrai, 30, rue d'Alsace-Lorraine venait de la direction de Lille et se dirigeait sur Douai en automobile par la route nationale n° 17, remarque un cyrliste sur la trottoir de gauche qui borde la route et venant dans le même sen

Au moment où l'automobiliste se disposait à tourner à gauche pour prendre la rue de Douai et se diriger sur Waziers le cycliste ne vit pas la signal de l'automobiliste et vint se jeter sur la voiture.

Ce dernier Kreyne Antoine, 61 ans, mineur, demeurant à Frais-Marais cité de la Tempierie relevé par des témoins de l'écrasement portait des blessures aux mains et se plaignait fortement du genou gauche. Sa bicyclette est hors d'usage. La gendarmerie a ouvert une enquête pour déterminer les responsabilités. Il résulterait que l'automobiliste serait hors de cause.

VALENCIENNES

UN BECANIER PASSA

M. Marcel Frappart, 24 ans, mineur, 77, rue Jean-Bart, à Denain, avait déposé, vers 22 h. 30, sa bicyclette contre la façade du café Dhaussy, au Faubourg de Paris. Quand il sortit dix minutes après, Frappart constata la disparition de sa machine.

La sûreté, saisie des faites, recherche l'auteur de ce vol.

AU PARQUET

La gendarmerie a déféré au Parquet Valeurs Pierre Foucart, 61 ans, sans profession ni domicile fixe et Stanislas Slatseryk, 45 ans, manœuvre, qui se trouvaient en état de vagabondage.

Tous deux ont été écroués.

VOL D'UN SAC A MAIN

Mme Virginie Delvallée, 62 ans, demeurant 96 bis, avenue Duchesnois, se trouvait vers 10 h. 45 sur la place d'Armes, lorsqu'elle constata la disparition de son sac à main contenant une centaine de francs, qu'elle avait placé dans un filet.

Mme Delvallée a déposé plainte et la sûreté recherche l'auteur de ce vol.

UN CAMBRIOLAGE AVENUE VAUBAN

M. Eugène Landas, conducteur de travaux, 63, avenue de Vauban, avait quitté son domicile pour se rendre en ville, vers 15 h. 15, en compagnie de sa femme et de ses enfants.

A son retour, vers 20 h. 30, il constata que pendant son absence des malfaiteurs s'étaient introduits dans son habitation en escaladant le mur de clôture. Ils avaient brisé un carreau à la porte-fenêtre de la cuisine et, une fois à l'intérieur, fouillèrent toute les meubles.

Après examen, M. Landas constata qu'on lui avait volé, au rez-de-chaussée dans un maubla non fermé à clef, deux tours de cou en or avec médailles en collier en perles blanches, une montre ed or ; au premier étage, dans une armoire à glace, une montre de dame en argent, quatre pièces de cinq francs, une paire de boucles d'oreilles d'enfant et dans une tabis de nuit, un revolver du calibre de 6 m/m. 35 avec un chargeur contenant plusieurs balles.

Avant leur départ, les cambrioleurs mangèrent des œufs, du fromage et emportèrent deux bouteilles de vin d'Anjou.

M. Landas estime à 3.000 francs le préjudice qui lui est causé. La Sûreté s'est rendua sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage et a ouvert une enquête pour rechercher les auteurs de ce cambriolage.

POUR FAIRE LA SOUPE

Se rendant à son jardin lundi matin M. François Boulenger, 35 ans, employé à la Compagnia du Nord, 21, place de la Concorde, a constaté qu'on lui avait volé au cours de la nuit six choux rouges. Les auteurs de ce vol sont recherchés.

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

Au cours de la journée d'hier, des procès-verbaux ont été dressés par les agents de la police municipale contre L. M., avenue Dampierre ; C. G., à Hasnon, pour ivresse ; contre J. C., à Sin-le-Noble, pour stationnement irrégulier de son automobile sur la voie publique ; contre F. C., au Faubourg de Cambrai, pour défaut d'éclairage à son automobile ; contre L. R., à Hasnon, pour avoir fumé dans l'enceinte de l'Hippodrome ; contre E. V., rue de la Fontaine-Saint-Gilles, pour mauvaise direction de son automobile.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ESCAUDAIN

UN CYCLISTE BLESSÉ PAR UN CHARIOT

Vers 13 heures, M. Léon Locquet, cultivateur à Hélesmes, passait au lieu dit Monchecourt, route nationale, conduisant un chariot à quatre roues, attelé de deux chevaux et chargé de pulpe.

Il roulait au milieu de la chaussée lorsqu'il entendit derrière lui le signal d'un automobiliste. Afin de permettre à celui-ci de le doubler à gauche, M. Locquet oblique à droite.

A ce moment, sur la droite de la route, deux cyclistes passaient à hauteur du chariot.

Le premier, M. Rémy Danneels, aide-géomètre, demeurant à Aniche, surpris par la manœuvre du chariot, fut renversé par celui-ci et la roue avant droite lui passa sur le pied gauche.

Relevé aussitôt, le cycliste reçut les soins d'un docteur à son domicile et la gendarmerie saisie des faits a procédé à une enquête pour déterminer les responsabilités.

ESCAUTPONT

En défaut. — Pour défaut d'éclairage à sa bicyclette alors qu'il circulait sur la route nationale N° 48, le sieur Mériaux Ernest, 24 ans, ajusteur, rue Foch, a été gratifié d'un procès-verbal.

Pour circulation à gauche de la route, Wolczak Nicolas, 46 ans, mineur, rue Marcilly, à Macou-Condé ; Jabowski Joseph, 25 ans, mineur, rue Ghesquière, à Fresnes ; Kleczazaz Wladislas, 29 ans, mineur, rue Ghesquière, à Fresnes, ont été gratifiés chacun d'une contravention.

Fermeture tardive. — Pour avoir omis de fermer à l'heure réglementaire son débit de boissons, la veuve Lecreux, 42 ans, rue du Cimetière, a récolté une contravention.

CONDÉ

Pas de lumière. — Pour défaut d'éclairage à sa bicyclette alors qu'il voyageait sur la route départementale de Thivencelles, Gorny Michel, 34 ans, mineur, cité Saint-Roch, à Thivencelles, s'est vu dresser une contravention.

Route de Bonsecours, Régueme Roger, 23 ans, électricien, rue de Lille, à Valenciennes, conduisait une auto insuffisamment éclairée à l'avant. D'où procès-verbal.

Ils avaient bu. — Ayant trop fêté Sainte-Barbe, Piédéri Arthur, 30 ans, cimentier, sujet italien, fut bientôt en état complet d'ivresse. Hélas, au lieu d'aller se coucher, il causa du scandale sur la voie publique. Conduit au violon municipal il fut relâché par la suite après avoir été gratifié d'un procès-verbal.

Le Polonais Szoférowicz Wladislas, 48 ans, demeurant cité de Cernay, avait, lui aussi, fêté copieusement la Sainte-Barbe. Il eut la malencontreuse idée de se rendre à la gendarmerie sans autre raison sans doute que celle de faire constater son état d'ivresse. Après l'avoir fait reposer dans la prison, les gendarmes le relâchèrent avec un procès-verbal pour ivresse.

LIEU SAINT-AMAND

Vol de dix lapins. — Un malfaiteur a volé dix lapins dans le clapier de M. Pierre Vallez, maçon, rue Méresse, situé dans la cour non clôturée de son habitation.

Eprouvant un préjudice de 300 francs, M. Vallez a déposé plainte à la gendarmerie qui recherche l'auteur de ce vol.

ONNAING

C'est interdit. — Circulant sur un trottoir interdit, Coupion Evence, rencontré par les gendarmes en tournée, fut interpellé et gratifié d'une contravention.

RAISMES

C'est défendu. — Les gendarmes en tournée passant rue du Maraîscaux, aperçurent devant un café une « poussette » chargée de plusieurs sacs de charbon, ils rencontrèrent dans le café. Aussitôt une femme s'enfuit dans la cuisine. Interpellée, elle déclara se nommer que la poussette lui appartenait, que le charbon avait été ramassé par elle sur le terril de la Fosse Sebatier et qu'elle en faisait un commerce. Elle a récolté un procès-verbal.

Bris de clôture. — M. Clément Denis, cultivateur, rue Henri-Durre, vient d'acheter un terrain appelé « Le Cabletas ». Depuis longtemps les anciens propriétaires autorisaient le passage des piétons sur ce terrain. M. Deni, qui a de raisons pour interdire ce passage, a fait entourer ce terrain d'une clôture en fils de fer, mais le lendemain il retrouva les fils coupés. Il fit alors poser un barrage en bois et cette fois, quelques jours plus tard, le barrage n'existait plus. M. Denis qui prétend être maître chez lui a déposé une plainte à la gendarmerie.

ROSULT

Un acte de malveillance. — Dans un bosquet situé au lieu dit « La Muserie », appartenant à M. Alfred Dourlez, cultivateur, rue Galmont, un malfaiteur a coupé au pied cinq peupliers et quelques buissons.

La gendarmerie, saisie des faits, recherche l'auteur de cet acte de malveillance.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
Consultez le
GUIDE LOUIS MASSON
INDICATEUR
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
(Couverture rouge)
(contient les tarifs Belges)
EN VENTE PARTOUT

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

AULNOYE

UN VIOLENT INCENDIE A DÉTRUIT UNE BOULANGERIE-ÉPICERIE

Un violent incendie, dont les causes ne sont pas encore déterminées, a détruit dans la nuit du dimanche au lundi, une boulangerie-Epicerie située Place du Vieil-Aulnoye, et exploitée depuis 1924 par les époux Van Boxem-Déjardin.

Profitant du dimanche, le ménage s'était rendu au domicile d'un